



- Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire
- Observatoire des armements

Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 22 • 1-2017

Lettre d'information parlementaire

Actualité internationale

Les parlementaires à l'initiative...

BELGIQUE

Le ministre des Affaires étrangères, **Didier Reynders**, a reçu de nombreuses questions sur « la lutte contre les armes nucléaires » (QO n° 15713, par **Stéphane Crusnière** du PS), sur les « négociations relatives au traité international d'interdiction des armes nucléaires » et sur « le rôle de notre pays dans les négociations relatives au traité international d'interdiction des armes nucléaires » (QO n° 15750 et 15757 par **Dirk Van der Maelen** du sp.a). En réponse, le ministre indique que la Belgique s'oppose à une « interdiction immédiate » des armes nucléaires et que Bruxelles ne participera pas « aux négociations, sauf bien entendu, s'il se dessinait un mouvement significatif au sein du groupe de nos partenaires – les États membres de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique – allant dans le sens d'une participation ». Une position ferme, mais flexible... Le député **Dirk Van der Maelen** vient de déposer une nouvelle résolution, « Soutien de la Belgique pour la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires », ou il demande la participation constructive de Bruxelles au processus de négociations de l'ONU. Enfin, la commission des Affaires extérieures du Parlement devrait mettre en place (courant mars) une série d'auditions portant sur ces sujets.

SUISSE

Le député **Barrile Angelo** (PS), pour dénoncer le vote d'abstention de son pays, a posé (7 décembre 2016) la question suivante : « Pourquoi la Suisse est-elle si passive s'agissant de l'interdiction des armes nucléaires ? » La réponse du Conseil fédéral est que « la Suisse participera activement aux négociations » mais que « l'efficacité d'une telle interdiction sera bien plus importante si cette dernière est également soutenue par des États qui disposent actuellement de l'arme nucléaire ou par leurs alliés ». Ce député a déposé également (16 décembre 2016) une motion « Pour une mobilisation active de la Suisse en faveur d'un instrument juridique international interdisant les armes nucléaires » cosignée par **46 autres parlementaires**. Cette motion indique que « les armes nucléaires sont les dernières armes de destruction massive à ne pas être prohibées » et demande au « Conseil fédéral de faire valoir prioritairement des arguments humanitaires lors des négociations [sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires] et de se mobiliser très activement pour une participation du plus grand nombre d'États possible à ces négociations ».

Pour le général **Lenne*** : « La question nucléaire, au-delà de son caractère technique au sens large, trop souvent mis en avant dans les argumentations, est en effet principalement et avant tout d'ordre psychologique : la dissuasion n'existe que dans l'esprit de celui qui est prétendu dissuadé et par conséquent et en parallèle dans l'esprit de celui qui prétend qu'il dissuade ; donc des images que se font l'un et l'autre des représentations de chacun », ce qui « est éminemment pathologique ».

Un faux débat ?

De plus, contrairement à une théorie en physique, la dissuasion nucléaire ne peut faire l'objet d'une expérience pour vérifier sa validité. Et elle repose sur l'hypothèse que tous les acteurs impliqués sont rationnels et leurs comportements prévisibles. Or, rien ne peut garantir que ce soit le cas en toutes circonstances, notamment lors des périodes de fortes tensions.

Cette approche expliquerait la difficulté à ce qu'un réel débat puisse s'installer entre les partisans de l'arme atomique et ceux du désarmement nucléaire. La question n'est plus de savoir si on est pour ou contre la dissuasion, mais de comment entrer dans une psychothérapie collective pour évacuer cette pathologie que la dissuasion provoque ?

Les négociations qui s'ouvrent à l'ONU durant l'année 2017 ne pourraient-elles pas être l'amorce de cette démarche ? Elles offrent en effet une occasion inespérée de mettre en place un nouveau paradigme de la sécurité qui favorise la compréhension mutuelle au lieu de la défunte conception de la dissuasion nucléaire fondée sur la méfiance mutuelle.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

*Cf. *Le deuil d'Hiroshima*, téléchargeable gratuitement : <http://www.armesnucleairesstop.org/>

ÉTATS-UNIS

Le député **Ted W. Lieu** et le sénateur **Edward J. Markey** (vice-président du PNND) ont respectivement déposé une proposition de loi à la Chambre des représentants et au Sénat pour « *limiter l'usage en premier des armes nucléaires* » (respectivement « *145 H.R. 669 Restricting First Use of Nuclear Weapons Act of 2017* » et « *S.200, Restricting First Use of Nuclear Weapons Act of 2017* »). Cette loi vise à interdire une utilisation par le président américain en premier de l'arsenal nucléaire des États-Unis, sans avoir obtenu au préalable le vote d'une déclaration de guerre du Congrès. Des textes co-signés par de nombreux parlementaires dont : Earl Blumenauer, Yvette Clarke, John Garamendi, Raul Grijalva, Barbara Lee, Jim McGovern, Mark Pocan, Peter Welch, Karen Bass, Bobby Bush, John Conyers Jr, Peter DeFazio, Carolyn Maloney, Eleanor Holmes.

goo.gl/II5bnp



ROYAUME-UNI

Le ministre de la Défense et la Première ministre font face à de nombreuses questions, suite aux informations rapportées par le *Sunday Times* sur l'accident d'un test du missile nucléaire Trident DII-5 réalisé en juin 2016. Un échec qui semble avoir été sciemment caché aux parlementaires, qui s'apprêtaient, un mois plus

tard, à voter la modernisation de l'arsenal nucléaire britannique. **John Cryer** (Labour) **Patrick Grady** (Scottish National Party), **Kevan Jones** (Labour), **Margaret Ferrier** (Scottish National Party), **Ian Murray** (Labour) ont ainsi demandé si les raisons de l'échec avaient été identifiées ? Si le missile défectueux sera remplacé aux frais du fabricant ? Si les autres missiles actuellement en stock ont été vérifiés suite à l'échec de ce test ? Quand Theresa May fut informée des résultats de l'échec du tir de missile ? Qu'elle est la politique de diffusion de l'information sur les tirs d'exercice de missiles non armés Trident II D5. Par ailleurs il faut relever les demandes de différents parlementaires qui ont souhaité savoir, si Theresa May avait engagé une discussion avec le Président Trump sur de futures négociations de réduction des arsenaux nucléaires.

Ils l'ont dit...

« *Le juste niveau de financement de l'effort de défense doit d'abord découler d'une analyse des objectifs stratégiques et des capacités militaires à mettre en face, qui ne s'expriment pas nécessairement, ou pas forcément durablement, en part de la richesse nationale.* »

Amélie Verdier, directrice du budget, ministère des Finances, auditionnée le 25 janvier 2017 par la commission de la défense de l'Assemblée nationale dernier.

DÉCRYPTAGE

Quand les ministères répondent...

Réponse du ministère des Affaires étrangères

M. Alain Bocquet a interrogé (QE n° 101002) le ministre des Affaires étrangères sur le fait que « *la France a décidé de s'opposer à la résolution L. 41 qui décide d'organiser, en 2017, une conférence des Nations unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète* ». La réponse du ministre (JO du 07/02/2017, page 939) est des plus étonnantes : il est indiqué « *qu'un traité d'interdiction des armes nucléaires risquerait de déstabiliser des architectures régionales de sécurité* », c'est-à-dire les systèmes de dissuasion nucléaire « *qui ne saurait donc être considérée comme dépassée* ». Cette réponse pose un double problème car, d'une part, elle démontre une absence de volonté d'aller vers un monde sans armes nucléaires – et donc de respect des multiples engagements pris par le passé au sein du Traité de non prolifération nucléaire — et, d'autre part, elle tend à montrer que finalement les armes nucléaires (soit une politique de dissuasion) ne déstabilise pas le monde et au contraire renforce sa sécurité... C'est une vision étrange car si t'elle était le cas on peut penser alors qu'il n'y aurait pas eu la création du Traité de non prolifération nucléaire ou encore un long processus de négociations pour que l'Iran n'acquière pas un arsenal nucléaire. Oui les armes nucléaires posent bien un problème de sécurité globale et le fait de l'existence d'un processus pour les interdire est une voie pour contenir et mettre un terme à cette insécu-

rité. On peut également noter que la France si elle rejette cette proposition d'action (de participer à des négociations à l'ONU) ; elle ne propose aussi aucune solution ! Sans aucun doute une réponse similaire sera faite aux questions écrites des député(e)s **P. Carvalho** (QE 101331) et **Danièle Auroi** (QE 101151).

Réponse du ministère de la Défense

Le député **Candelier**, après avoir déposé pour la première fois sa QE 3916 sur « *le risque d'un effondrement de l'atoll de Moruroa pouvant entraîner une pollution radioactive sans précédent du milieu océanique et un risque pour les habitants de l'atoll voisin de Tureia* » le 11 septembre 2012 et répété sa demande par 3 fois a obtenu (enfin !) une réponse (JO du 07/02/2017, page 1043) du ministre de la Défense. Celui-ci indique que les risques « *d'un effondrement soudain d'un bloc limité de falaise corallienne, ainsi que le glissement d'une importante masse de carbonates dans la partie nord, événement dont la probabilité, bien que très réduite, ne peut être complètement écartée d'un point de vue scientifique* » ; d'où la mise en place d'un dispositif de veille qui sera pleinement opérationnel à partir de 2018. De plus il est indiqué que « *les opérations d'assainissement de Moruroa et à Fangataufa ont généré au total « déchets radioactifs (environ 1 700 m³) » et « déchets faiblement radioactifs (près de 1 400 tonnes) qui ont été immergés* ».

Quelles solutions pour les réacteurs nucléaires ?



Les député(e)s Barbara Romagnan (PS) et Julien Aubert (LR) ont publié le rapport d'information *La faisabilité technique et financière du démantèlement des installations nucléaires de base*. Ce rapport était centré sur les Installations de bases nucléaires, on ne peut que se féliciter que « *le cas spécifiques des réacteurs de la marine nationale* » n'ait pas été oublié (p. 21).

En effet, la marine nationale dispose de bâtiments de guerre propulsés par des réacteurs nucléaires. En 2017, 6 tranches réacteurs (équivalent aux 6 premiers sous-marins nucléaires lanceurs d'engins - SNLE) sont en phase de démantèlement et stockés dans le port militaire de Cherbourg (zone Homet). Mais sur la période 2018/2029, il faudra y ajouter les réacteurs des six sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), puis entre 2030/2045 ceux des quatre SNLE de la seconde génération et les deux réacteurs du porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Le futur ministre de la Défense de 2045, devra donc gérer pas moins de 18 réacteurs nucléaires !

Le rapport mentionne que les tranches réacteurs sont entreposées « *pour une durée de l'ordre de quelques dizaines d'années* » et seront entièrement découpées « *lorsque le moment sera jugé opportun* »... En réalité, selon les premières estimations il faut au minimum 70 ans pour procéder au démantèlement complet d'un seul réacteur, comme l'a révélées la DGA et DCNS. Concrètement, cela signifie que le réacteur du SNLE *Le Redoutable*, lancé en 1967, opérationnel en 1971, désarmé en 1991 et stocké depuis 1993, ne sera pas démantelé avant 2063 ! Et à ce cycle global, il faut rajouter les « *décennies* » de gestion des tonnes de déchets nucléaires engendrés...

Si le rapport des député(e)s Romagnan et Aubert s'interroge sur le financement du démantèlement des installations nucléaires de base, force est de constater que les réponses concernant les installations militaires (comprenant tous les sites d'entreposages des différents réacteurs nucléaires, les sites de Pierrelatte et de Marcoule...) sont des plus flous. Il serait donc certainement intéressant que la prochaine législature travaille sur ce sujet en créant une véritable mission permanente de suivi (financier, risques sanitaires et environnementaux) du processus de démantèlement de ces installations nucléaires militaires.

La dissuasion nucléaire en bref...

Essais nucléaires, abandon du risque négligeable • Le Sénat a adopté la loi « Égalité réelle outre-mer » et son article 34 nonies (portée par la sénatrice Lana Tetuanui), dans laquelle figure un amendement supprimant la notion de risque négligeable de la loi Morin pour la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Depuis 2010 à nos jours, 98 % des dossiers de demande d'indemnisation ont été rejetés, au motif que le lien entre la maladie et les impacts des essais était inférieur à 1 %, soit un « *risque négligeable* ». La loi votée supprime ce verrou. Mais, le gouvernement a mis en place une commission « *dont le but serait de vérifier, fluidifier, éclairer le gouvernement sur ce qu'il se passe réellement* », selon Ericka Bareigts, la ministre des Outre-mer ; une commission temporaire de douze mois qui suscite des interrogations — comme celle exprimée par la sénatrice Demessine — au regard « *des autres structures existantes* », telle que la Commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires... Un nouveau frein à l'application du principe de présomption légale ?

Mission sur la modernisation • La commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, a décidé de mettre en place une mission sur « *La modernisation de la dissuasion nucléaire* ». Les co-présidents sont Xavier Pintat (LR) et Jeanine Lorgeoux (PS) et se rajoute trois membres André Trillard (LR), Pascal Allizard (LR), Michelle Demessine (PC). Leur mission sera selon Jean-Pierre Raffarin de répondre aux questions suivantes : « *Est-il légitime à l'heure des restrictions budgétaires d'engager les importants*

crédits que requiert la modernisation de la dissuasion nucléaire ? Qu'apporte-t-elle à la sécurité de notre pays, quand la première menace semble être le terrorisme ? Répondre sans tabou à ces questions est le but de ce rapport d'information, alors que la France devra faire face, dans les années à venir, à un nouveau cycle de renouvellement de ses moyens nucléaires. » Jean-Marie Collin, directeur du PNND France/francophones sera entendu par les sénateurs le 8 mars.

Tir d'un ASMP-A • Alors que l'ensemble des États de l'Amérique latine et des caraïbes se réunissaient le 14 février pour célébrer les 50 ans d'existence et de mise en œuvre du premier traité créant une zone exempte d'arme nucléaire (dit Tlatelolco), la France a décidé de célébrer cela par un exercice de tir d'un missile de croisière nucléaire ASMP-A. Un Rafale Marine a décollé de la base d'Avord pour réaliser son tir sur une zone d'essais du centre DGA Essais de missiles de Biscarrosse. Rappelons, que la Force aérienne stratégique (FAS) et sa « *sous composante* » la Force aéroportée nucléaire (FANu) ont comme mission principale de mettre en œuvre la doctrine dit de « *l'avertissement de nature nucléaire ayant pour objectif le rétablissement de la dissuasion* » ; soit une politique d'emploi en premier de l'arme nucléaire. Traduction : cette frappe d'avertissement signifie que la politique de dissuasion n'a pas fonctionné, c'est donc un échec ; mais doit (allez comprendre !) en utilisant un missile de 300 kilotonnes (20 fois Hiroshima) rétablir la dissuasion...

Processus des négociations à l'ONU

Le processus de négociations à l'ONU — pour élaborer un instrument juridiquement contraignant d'interdiction des armes nucléaires en vue de leur élimination complète — a été lancé lors d'une première réunion le 16 février. 101 États étaient présents dont la Chine et l'Inde ; deux États ayant des armes nucléaires, dont un est membre du Traité de non-prolifération nucléaire. La première session se tiendra du 27 au 31 mars.

M/Mme le Député(e), M/Mme le Sénateur demande au ministre des Affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer comment est-il possible pour la France de continuer à s'exclure d'un tel processus de négociations diplomatiques, alors même que celui-ci voit la participation d'une large majorité du monde et de puissances nucléaires ?

QUESTION POUR LES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES

Cette Lettre est adressée à l'ensemble des parlementaires francophones, c'est pourquoi nous avons décidé de proposer une question qui peut être déposée par chacun dans son Parlement.

La première session à l'ONU (New York) pour négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète se tiendra du 27 au 31 mars ; comme la résolution votée à l'Assemblée générale de l'ONU le 23 décembre 2017 le mentionnait. Lors d'une première réunion informelle – 16 février – 101 Etats furent présents, démontrant la volonté d'une large partie du monde de participer à ce processus.

M/Mme le Parlementaire souhaite savoir si le ministère des Affaires étrangères compte envoyer des représentants à cette première session ?



Abolition, nouvelle lettre d'information

À lire la nouvelle lettre d'information diffusée tous les deux mois par l'association « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance ». Ce numéro comporte un article sur « Faire le deuil d'Hiroshima... » à propos de l'essai publié par le général Lenne et fait le point sur les campagnes en faveur du désarmement nucléaire.

Version électronique, disponible gratuitement sur simple demande par courriel : abolitiondesarmesnucléaires@orange.fr



L'Observatoire des armements et le PNND France sont membres du comité de pilotage d'ICAN France - Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires lancée en 2007. Présente dans 95 pays, elle regroupe 424 organisations non-gouvernementales partenaires.

POUR EN SAVOIR PLUS : www.icanfrance.org et www.icanw.org/

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@jmc_noukes

Retrouvez les numéros de la Lettre sur :

<http://www.pnnd.org/pnnd-france-lettre-d'information-parlementaire>



Le réseau des **Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND)**, est un forum international non partisan pour les législateurs. Ce réseau mondial (Australie, Allemagne, États-Unis, Finlande, France, Israël, Jordanie, Japon, Kazakhstan, Norvège, Royaume-Uni, Pakistan...) réunit plus de

800 parlementaires (19 en France) provenant de plus de 80 pays. Le PNND offre une variété de forums, d'initiatives, dans lesquels les législateurs peuvent apprendre les uns des autres à collaborer sur des mesures nationales, régionales et internationales. Il s'agit notamment de conférences, de newsletters, de séminaires et de contacts entre collègues parlementaires dans le but d'empêcher la prolifération et pour parvenir au désarmement nucléaire.

PLUS D'INFORMATION SUR LE PNND : www.pnnd.org/fr

CONTACT : Jean-Marie Collin, *directeur France et pays francophones*, jeanmarie@pnnd.org • 06 37 94 62 41



L'**Observatoire des armements** est un un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information trimestrielle, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, *directeur*, patricebouveret@obsarm.org • 04 78 36 93 03